



# **MAIRIE D'ARTHON EN RETZ**

1, rue de Pornic  
44320 ARTHON EN RETZ

---

Séance du 29 mars 2013

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.

Etaient présents : MM. LAIGRE Joseph, GRELLIER Yves, GUILBAUD Hubert, CHAUSSEPIED née BATARD Claudine, GERAY née CHOBLET Marie Françoise, CROM née HAMON Anne, GOUY Jean-Christophe, DUTERTRE née BAHUAUD Catherine, GARDELLE née GARRAUD Pascale, BRIANCEAU Philippe, MALARD Pierre, GROUHAN François, PONEAU née AUDION Michelle, ROUET née RENAUDINEAU Christelle, DUPORTAIL Marie-France, MALECOT Claude.

Absents ayant donné procuration : MM. GRASSET Gilles, SORIN Jean-Luc, CHAIGNEAU née COROLLER Patricia.

Absents : MM. GUILLOT Alexandre, PLISSONNEAU Marie Thérèse.

Le Conseil a choisi comme secrétaire Monsieur BRIANCEAU Philippe.

---

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

---

## COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET PRINCIPAL

Délibération concernant l'approbation du compte de gestion 2012 dressé par Monsieur Philippe ROLAIN, comptable, pour la période du 01/01/2012 au 20/05/2012 et par Monsieur Norbert DACHARY, comptable, pour la période du 21/05/2012 au 31/12/2012.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

---

## COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET PRINCIPAL

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves GRELLIER premier adjoint, et après que le maire s'est retiré :

- approuve le compte administratif 2012 du budget principal de la commune, présenté par Monsieur Joseph LAIGRE, maire, et qui s'établit ainsi :

• dépenses de fonctionnement	2.249.332,94 €,
• recettes de fonctionnement	3.747.953,05 €,
• excédent de fonctionnement	1.498.620,11 €,
• dépenses d'investissement	1.535.204,96 €,
• recettes d'investissement	1.911.588,24 €,
• excédent d'investissement	376.383,28 €,
• soit un résultat global excédentaire de	1.875.003,39 €.

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2012 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de	376.383,28 € (a)
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de	1.498.620,11 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de	1.125.204,99 € (b)
- en recettes pour un montant de	196.130,97 € (c)
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à	552.690,74 € (a-b+c)

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2012, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, d'autre part, en report de fonctionnement.

Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012 de la façon suivante :

• Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	552.690,74 €
• Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté	945.929,37 €

### **COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Délibération concernant l'approbation du compte de gestion 2012 dressé par Monsieur Philippe ROLAIN, comptable, pour la période du 01/01/2012 au 20/05/2012 et par Monsieur Norbert DACHARY, comptable, pour la période du 21/05/2012 au 31/12/2012.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion du service assainissement dressé, pour l'exercice 2012, par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves GRELLIER premier adjoint, et après que le maire s'est retiré :

- approuve le compte administratif 2012 du budget assainissement, présenté par Monsieur Joseph LAIGRE, maire, et qui s'établit ainsi :

• dépenses d'exploitation	52.035,59 €
• recettes d'exploitation	155.115,97 €
• excédent d'exploitation	103.080,38 €
<hr/>	
• dépenses d'investissement	1.082.060,80 €
• recettes d'investissement	269.900,93 €
• déficit d'investissement	812.160,87 €

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2012 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de	812.160,87 €	(a)
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de	103.080,38 €	

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de	33.378,12 €	(b)
- en recettes pour un montant de	870.092,98 €	(c)
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à	-24.553,99 €	(c-a-b)

Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012 de la façon suivante :

• Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté	103.080,38 €
--	--------------

## **COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET QUARTIER D'HABITATIONS DU GRAND FIEF**

Délibération concernant l'approbation du compte de gestion 2012 dressé par Monsieur Philippe ROLAIN, comptable, pour la période du 01/01/2012 au 20/05/2012 et par Monsieur Norbert DACHARY, comptable, pour la période du 21/05/2012 au 31/12/2012.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion du lotissement du quartier d'habitations du Grand Fief dressé, pour l'exercice 2012, par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET DU GRAND FIEF**

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves GRELLIER premier adjoint, et après que le maire s'est retiré :

- approuve le compte administratif 2012 du budget annexe du quartier d'habitations du Grand Fief, présenté par Monsieur Joseph LAIGRE, maire, et qui ne laisse apparaître aucune écriture.

---

### **COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET LOTISSEMENT DE LA MALPOINTE**

Délibération concernant l'approbation du compte de gestion 2012 dressé par Monsieur Philippe ROLAIN, comptable, pour la période du 01/01/2012 au 20/05/2012 et par Monsieur Norbert DACHARY, comptable, pour la période du 21/05/2012 au 31/12/2012.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion du lotissement de la Malpointe dressé, pour l'exercice 2012, par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

---

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU LOTISSEMENT DE LA MALPOINTE**

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves GRELLIER premier adjoint, et après que le maire s'est retiré :

- approuve le compte administratif 2012 du budget annexe du lotissement de La Malpointe à La Sicaudais, présenté par Monsieur Joseph LAIGRE, maire, et qui ne laisse apparaître aucune écriture.

---

### **BILAN 2012 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES**

Le Maire expose au conseil municipal les dispositions à l'article 11 de la loi du 8 février 1996 qui prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan est annexé au compte administratif.

Il présente donc ce bilan 2012 :

En 2012, des consentements ont été échangés pour les immeubles suivants :

I - Achats

- pour servir d'assise à la future station d'épuration de La Sicaudais, la parcelle cadastrée section A n° 446 de 20.066 m<sup>2</sup>, propriété de Madame LABARRE Léontine, au prix de 0,15 € le m<sup>2</sup>, soit 3.009,90 €.
- dans le cadre de l'aménagement du haut du bourg, la parcelle cadastrée section L n° 1764, d'une superficie de 34 m<sup>2</sup> appartenant aux Consorts GRIS ; ceci au prix de 55,00 € le m<sup>2</sup> soit 1.870,00 €, ainsi que, par préemption, la parcelle cadastrée section AC numéro 186 appartenant aux Consorts COJEAN, sise 3 rue de Bourgneuf pour une superficie de 235 m<sup>2</sup> ; ceci pour un prix de 120.000,00 €,

- Afin de continuer les acquisitions foncières dans le secteur de la carrière des Chaumes, la parcelle cadastrée section L numéro 61 d'une superficie de 1008 m<sup>2</sup> appartenant aux Consorts AUDER ; ceci suivant le prix estimé par le service des Domaines, soit 0,15 € le m<sup>2</sup>,
- Pour constituer une réserve foncière contiguë à l'école publique Charles Perrault et par préemption, une partie d'un immeuble cadastré section AB numéro 86 d'une superficie d'environ 1200 m<sup>2</sup> sis 8 rue d'Arthon, appartenant aux Consorts BOUCARD, pour un prix de vente de 63.750,00 € plus 6.250,00 € de frais d'agence,

## II – Ventes

- le délaissé communal de 66 m<sup>2</sup> existant face à la parcelle cadastrée section L n° 1104, à Madame Anne Marie BROSSEAU, au prix de 100,00 € le m<sup>2</sup> ; conformément à l'estimation des Domaines.

## **LISTE DES MARCHES PUBLICS 2012**

Le maire énonce la liste des marchés publics supérieurs à 20.000,00 € HT passés en 2012 par la commune:

Objet	Titulaire	Code postal	Montant HT
<b>Marché de travaux de 20 000 € HT à 89 999,99 € HT</b>			
TRANSFORMATION LOGEMENT EN SALLE DE CLASSE ECOLE CH. PERRAULT - LOT 3	AMC	44450	20 936,81 €
PAVC 2012 - LOT 1 (ASSAINISSEMENT EP)	BOTON GOUY TP	44320	21 513,11 €
TRANSFORMATION LOGEMENT EN SALLE DE CLASSE ECOLE CH. PERRAULT - LOT 2	SANI-COUV	44320	22 969,07 €
PAVC 2012 - LOT 2 (REPROFILAGE, ENDUITS D'USURE ET PURGES SOUS CHAUSSEE)	BREHARD TP	44320	57 042,32 €
<b>Marché de travaux de 90 000 € HT à 4 999 999,99 € HT</b>			
CONSTRUCTION MODULAIRE VESTIAIRES FOOTBALL	WEST MODULAIRE	44390	289 741,98 €
<b>Marché de prestations de services de 20 000 € HT à 89 999,99 € HT</b>			
MISE A DISPOSITION POINT A TEMPS AUTOMATIQUE	COLAS CENTRE OUEST	44402	24 490,00 €
ASSURANCES	GRELLIER PHILIPPE MMA	44320	24 991,00 €
ASSURANCES	GROUPAMA - CIGAC	44034	28 392,57 €
<b>Marché de prestations de services de 90 000 € HT à 199 999,99 € HT</b>			
FOURNITURES DE REPAS CANTINES SCOLAIRES ARTHON ET LA SICAUDAIS	RESTORIA	49183	101 344,76 €
<b>Marché de fournitures de 20 000 € HT à 89 999,99 € HT</b>			
FOURNITURES D'ELECTRICITE	EDF	44040	82 484,26 €

## **PARTICIPATION COMMUNALE AUX FOURNITURES SCOLAIRES**

Après délibération, le conseil municipal :

- fixe, pour 2013, la participation communale pour l'achat de fournitures scolaires aux élèves fréquentant les écoles publiques de la commune à 58,50 € par élève.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013, article 6067.

## **CONTRATS D'ASSOCIATION AVEC LES ORGANISMES DE GESTION DES ECOLES CATHOLIQUES (OGEC) DE SAINTE MARIE ET SAINTE VICTOIRE**

Les OGEC des écoles Sainte Marie et Sainte Victoire ont souhaité passer respectivement un contrat d'association avec l'Etat représenté par le Préfet.

Par délibération du 12/12/06, le conseil municipal a donné son accord de principe au projet et à la convention financière qui lie la commune à chaque OGEC.

Par courriers du 12/07/07 et du 19/09/07, l'Inspecteur d'Académie a émis un avis favorable à la mise sous contrat d'association respectivement de l'école Sainte Marie et de l'école Sainte Victoire.

Par décision du 12 octobre 2007, le conseil municipal a accepté de prendre en charge le fonctionnement matériel des classes maternelles.

Il convient maintenant de renouveler pour les années 2013 et 2014 les conventions financières adossées aux contrats d'association.

A l'accoutumée les conventions étaient triennales, vu la réforme des rythmes scolaires qui ne s'appliquera sur Arthon qu'en septembre 2014 et à la demande des OGEC, la durée a été raccourcie.

Après délibération, le conseil municipal :

- autorise le maire à signer les conventions financières (annexées) adossées aux contrats d'association afférentes aux écoles Sainte Marie et Sainte Victoire, pour les années 2013 et 2014 pour les sommes par élève arthonnais de :

	Sainte Marie	Sainte Victoire
En 2013	682,35 €	841,69 €
En 2014	682,55 €	860,82 €

---

### **TARIFS MUNICIPAUX**

Après délibération, le conseil municipal décide de modifier le tarif cantine pour enfant qui passe, à compter du 01/05/2013, de 3,05 € à 3,10 €.

Tous les autres tarifs restent inchangés.

---

### **TAUX D'IMPOSITION 2013**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe les taux d'imposition 2013 à :

* taxe d'habitation	24,23
* foncier bâti	18,54
* foncier non bâti	62,13
* cotisation foncière des entreprises	23,06.

---

### **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2013**

Après délibération, le conseil municipal :

- vote le budget primitif principal 2013 de la commune qui s'équilibre à :

* section de fonctionnement	4.003.884,37 €,
* section d'investissement	2.653.199,64 €.

---

### **BUDGET PRIMITIF 2013 ASSAINISSEMENT**

Après délibération, le conseil municipal :

- vote le budget primitif 2013 du service assainissement qui s'équilibre à :

* section d'exploitation	340.444,06 €,
* section d'investissement	1.149.156,66 €.

---

### **BUDGET PRIMITIF 2013 LOTISSEMENT DE LA MALPOINTE**

Après délibération, le conseil municipal :

- vote le budget annexe primitif 2013 du lotissement de la Malpointe qui s'équilibre à :

* section de fonctionnement	93.199,64 €,
* section d'investissement	46.599,80 €.

---

### **BUDGET PRIMITIF 2013 QUARTIER DU GRAND FIEF**

Après délibération, le conseil municipal :

- vote le budget annexe primitif 2013 du quartier d'habitations du Grand Fief qui s'équilibre à :

\* section de fonctionnement 1.066.265,52 €,

\* section d'investissement 755.511,37 €.

### **INFORMATION SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le maire fait la lecture des différentes déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie depuis la précédente réunion du conseil municipal.

14/02/2013	La Plature	L 10	NDa	3508 m <sup>2</sup>	5 000 €+frais acte	BOURREAU Bernard	MELLERIN Christophe Le Château de Princé - Chéméré
14/02/2013	Les Vironnières	ZB 96	NDa	6390 m <sup>2</sup>	1000 €+frais acte	Consorts DUPIN	JACOB Aurélie - 11 rue Pierre Cornelle - Orly
26/02/2013	12 bis rue de Nantes	AC 598	UA	134 m <sup>2</sup>	27 550 €+frais acte	SCILES PIERRES DE TOUNET	MOREAU Laurent 31 rue des Fontenelles-ARTHON
01/03/2013	24 rue de Nantes	AC 694	UA/UB	781 m <sup>2</sup>	45 000 €+EDD 250 €+frais acte	VISIOR SARL Bouguenais	CHUPIN Amélie 33 rue de la Poitevine
01/03/2013	30 impasse du Rocher	L2560/1185/1268	UB	2571 m <sup>2</sup>	82 000 €+5000 €agence +frais acte	GADOIS Yann	BIDAUD Dominique 8 impasse des Chênes Arthon
01/03/2013	9 rue du Clos, Haute-Perche	I 523	UC	886 m <sup>2</sup>	180 000 €+5700 €agence +frais acte	OVRARD Patrice	LEDUC/DREAN Olivier/Emeline Arthon

### **COMMISSIONS ET DELEGATIONS**

Madame CROM réunira la commission "affaires sociales", le 10/04/13 à 20 h 30, pour parler de la réception des nouveaux arrivants sur la commune le 26/04/13 à partir de 18 h 00 avec circuit en car, pochette d'informations communales et communautaires, remise d'autocollant, diaporama et vin d'honneur.

De plus, elle informe que le dernier forum organisé par la Mission Locale a connu une forte fréquentation. Ce même organisme aide de plus en plus de jeunes en difficulté.

Madame GERAY rappelle que le nouveau conseil municipal des enfants se réunira le 13/04/13 à partir de 9 h 30 à La Sicaudais.

Une réunion avec la commission "petite enfance / jeunesse" le précédera le 04/04/13 à 20 h 30.

Madame CHAUSSEPIED présente le futur totem de la zone d'activités du Butai qui sera pourvue d'une réelle signalétique.

En outre, elle dit que la communauté de communes de Pornic supprimera le point de regroupement des ordures ménagères au Four à Chaux, devenu décharge ; il sera remplacé par des bacs individuels.

Monsieur GRELLIER avise de la prochaine distribution de la 50<sup>ème</sup> édition du bulletin municipal.

Il rappelle la prochaine organisation du festival des 4 Z'A qui se déroulera à Arthon en Retz du samedi 6 au dimanche 14 avril 2013 : samedi 6 avril de 10 h à 19 h = ouverture au public et à 18 h vernissage du 21<sup>ème</sup> Festival des 4 Z'A, samedi 13 avril de 10 h à 18 h : journée dédicaces d'ouvrages d'artistes locaux, dimanche 14 avril à 17 h : palmarès et «pot de clôture». De plus, une semaine avant et durant tout le festival, soit du mardi 2 au dimanche 14 avril 2013, des tableaux d'artistes participant au festival seront exposés en mairie.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame GARDELLE demande si le festival des 4 Z'A n'aurait pas pu être organisé à l'écocentre. Le maire répond qu'une des quatre communes (Arthon en Retz, La Bernerie en Retz, Les Moutiers en Retz, Bourgneuf en Retz) composant cette manifestation ne fait pas partie de la communauté de communes dont dépend cette infrastructure.

Le maire en profite pour signaler qu'il y aura des portes ouvertes à l'écocentre le 15 juin prochain.

Monsieur GRELLIER dit que la salle de l'écocentre ne semble pas au firmament de l'acoustique ; l'Etoile du randonneur qui a organisé sa dernière marche à partir de ces locaux a dû renoncer à utiliser la sonorisation.

Monsieur MALECOT signale que la voie communale n° 2 entre La Lande Fleurie et l'écocentre est en mauvais état notamment les accotements. Monsieur GUILBAUD fait référence à l'état des lieux dressé avant les travaux de l'écocentre ; il faudra se retourner vers les responsables des dégradations.

Madame ROUET signale différents désordres au Plessis suite aux dépôts de terres. Dans ce cas, les entreprises peuvent être obligées par la commune à remettre en état la voie, vis-à-vis des particuliers cela est du ressort du droit privé.

Le maire fait état de l'invitation, adressée aux conseillers municipaux par l'association Foot Plus, à participer au 24<sup>ème</sup> échange avec ATTER qui se déroulera en Allemagne du 16 au 20 mai 2013.

*Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées aux lundi 29 avril et mardi 11 juin 2013, à 20 h 30.*

---

**LAIGRE**

**GUILBAUD**

**GERAY**

**GOUY**

**GARDELLE**

**MALARD**

**PONEAU**

**DUPORTAIL**

**GRELLIER**

**CHAUSSEPIED**

**CROM**

**DUTERTRE**

**BRIANCEAU**

**GROUHAN**

**ROUET**

**MALECOT**